

Réunion du 25 Septembre 2019

P.V. n° 4

Président : M. MASSON.

Présents : MM. DEMARET – FAURE.

Administratif : M. MOUTHAUD.

CHAMPIONNATS

U19 REGIONAL 1

Match n° 21425292 – Poule A – Foothislecole Ecole de Foot / E.S. Buxerolles du 14/09/2019

Courriel de l'E.S. Buxerolles du 13/09/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Buxerolles**.

Amende de 47 euros pour forfait à l'E.S. Buxerolles (1er forfait).

U19 REGIONAL 2

Match n° 21425566 – Poule A – G.J. Val de Vonne / F.C. Bressuire du 21/09/2019

Courriel du F.C. Bressuire du 21/09/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Bressuire**.

Amende de 47 euros pour forfait au F.C. Bressuire (1er forfait).

Poule B

- Suite au courriel de **Cap Aunis A.S.P.T.T. F.C.** du 18/09/2019, informant de son **forfait général dans ce championnat**, veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.
Amende pour forfait général de 185 euros au débit de Cap Aunis A.S.P.T.T. F.C.

U17 REGIONAL 1

Match n° 21426697 – Poule C – Aviron Bayonnais / Stade Montois du 21/09/2019

Courriel du Stade Montois du 20/09/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du Stade Montois**.

Amende de 47 euros pour forfait au Stade Montois (1er forfait).



Le Président,
Joel MASSON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 26/09/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.